Centre Socio Culturel
Brignoud

Multi-accueil
Les petits petons

Projet d'établissement
2021 -2023

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION 2
II. LE PROJET SOCIAL 3
A. Le territoire 3
B. La population 4
C. L'offre petite enfance 5
D. Le multi-accueil 5
a) Historique 5
b) Les locaux 6
III. LE PROJET EDUCATIF 7
A. Les besoins fondamentaux 8
a) L'alimentation 8
b) Le sommeil 10
c) Hygiène et propreté 11
d) Le développement de l'enfant 15
B. Le bien-être de l'enfant 15
a) La gestion des émotions 15
b) Une relation de confiance 19
C. L'accueil des enfants 21
IV. LE PROJET PEDAGOGIQUE 24
A. LES COMPETENCESPROFESSIONNELLES 24
a) Organigramme de l'équipe 24
b) Présentation de l'équipe 24
B. LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES 26
a) Horaires 26
b) Périodes de fermeture 26
c) Les différents accueils 27
C. LES DISPOSITIONS PARTICULIERES D'ACCUEIL D'UN ENFANT PRESENTANT UN HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE 28
D. LA PLACE DES FAMILLES 29
a) Les actions ponctuelles 29
b) Les actions récurrentes dans l'année 30
E. LES MODALITES DE RELATION AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS 31
a) Relation avec le centre socio-culturel 31
b) Les relations avec la CAF 32
c) Les relations avec la PMI 32
d) Les relations avec les écoles maternelles 32
e) Les relations avec les écoles de formation et les stagiaires 33
V. CONCLUSION 34

I. INTRODUCTION

Le projet d'établissement est un document de référence pour une structure d'accueil. Il est l'aboutissement d'un travail de réflexion et de concertation mené par l'équipe pluridisciplinaire de la structure.

Plus concrètement, ce document est un support de travail pour les professionnels, une présentation des conditions d'accueil pour les parents et les usagers, ainsi qu'un document officiel exigé par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

Selon le référentiel donné par la CAF, « *il a pour but de présenter aux familles (et aux institutions partenaires) les grands axes éducatifs, les modalités de travail et de réflexion, que l'équipe pluridisciplinaire de la structure met en œuvre pour proposer aux enfants un accueil de qualité. Il est adapté aux besoins des familles et ce quel que soit le type d'accueil dont elles ont besoin.* »

Le projet d'établissement comprend plusieurs parties bien définies :

- Le projet social : il précise comment le multi-accueil s'intègre dans son environnement géographique, social, économique et démographique.
- Le projet éducatif : c'est le fil conducteur de l'équipe éducative. Il détaille les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants dans les meilleures conditions possibles.
- Le projet pédagogique : il constitue la traduction concrète du projet éducatif dans la pratique quotidienne. Il définit le « comment » l'équipe va travailler chaque jour, avec quelles dispositions, moyens et relations.

La réflexion de l'équipe professionnelle du multi-accueil est rédigée au sein de ce projet d'établissement. Nous avons convenu ensemble des valeurs professionnelles que l'ensemble de l'équipe s'engage à respecter. Elles sont les suivantes :

- Respecter chaque enfant et sa famille
- Ne jamais oublier l'intérêt de l'enfant
- Mettre tout en œuvre pour le développement et l'épanouissement de l'enfant
- Faire confiance à l'enfant
- Verbaliser à l'enfant nos intentions et nos actes
- Nous mettre à la hauteur de l'enfant pour s'adresser à lui
- Maitriser notre parole au-dessus de la tête de l'enfant
- Proposer sans forcer ou presser l'enfant
- Valoriser et encourager l'enfant
- Ne pas mettre l'enfant en situation d'échec
- Ne pas étiqueter l'enfant et sa famille
- Respecter les origines sociales et culturelles

II. LE PROJET SOCIAL

Le multi-accueil « Les petits petons » est un service du S.I.C.SO.C (Syndicat Intercommunal pour la gestion et l'animation du Centre SOcio-Culturel de Brignoud).

A. Le territoire

Le centre socio-culturel dont dépend le multi-accueil est placé sur un territoire regroupant deux communes mitoyennes : Villard-Bonnot et Froges. Les deux communes sont situées au cœur de la vallée du Grésivaudan à 18 km au nord de Grenoble. Le territoire de ces deux communes s'étend sur une longueur de 10 km entre les contreforts de Belledonne et des méandres de l'Isère regroupant ainsi 10500 habitants environ.

Les communes de Villard-Bonnot et Froges sont territorialement contraintes avec d'importantes portions du territoire communal inconstructibles en raison de la présence de risques naturels.

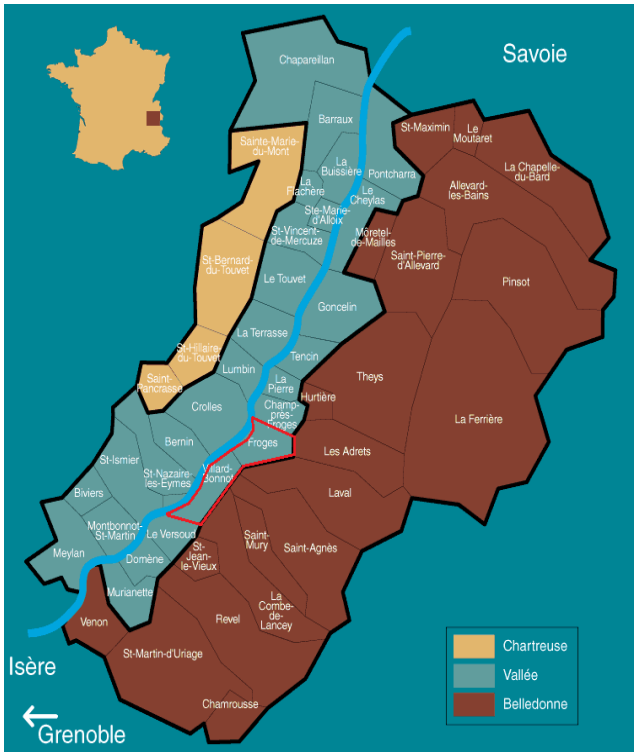

Le centre Socio-culturel de Brignoud (CSCB en rouge sur la carte ci-dessous) est situé sur la commune de Froges et se trouve quasiment au centre du territoire global que forme les deux communes de Froges et Villard-Bonnot.

Ce territoire a bénéficié d'un développement industriel important grâce à l'hydro-électricité et à l'activité des papeteries jusqu'en 2008 date de leur fermeture.

B. La population

Concernant la population, Villard-Bonnot est la commune la plus dense du Grésivaudan avec 1250 hab/km² alors que Froges à une densité plus faible avec 537,79 hab/km².

L'évolution de la population globale des communes du territoire affiche une forte augmentation dans les années 1990-2000 (+24% environ de 1982 à 2006). La croissance des deux communes suit ensuite sensiblement la moyenne départementale avec une légère baisse depuis 2006 (-2,35% entre 2006 et 2015).

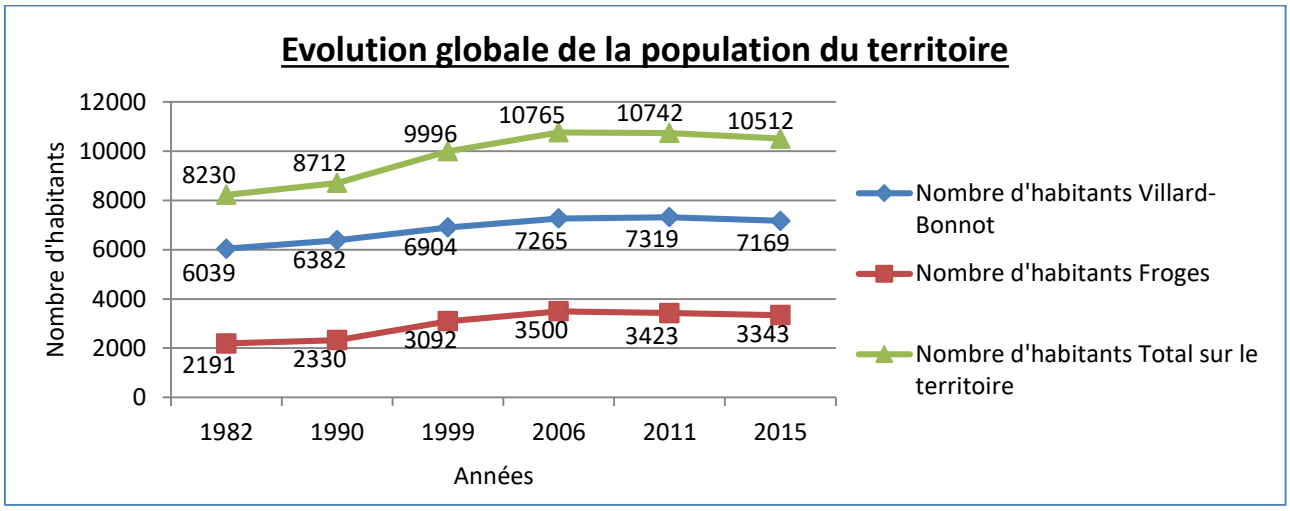

Sur ce territoire, nous pouvons observer que la composition des familles est majoritairement des familles avec enfants. En 2014, la part des couples sans enfants est quasiment égale à celle avec enfants.

De même, la part des familles monoparentales est de 13% dont une majorité des enfants vivent avec leur mère.

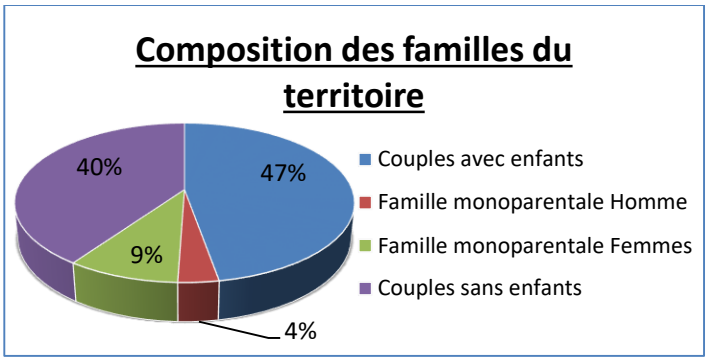

Cependant, chacune des deux communes souhaite faciliter l'accueil de nouveaux habitants avec des programmes immobiliers en construction. Cela devrait contribuer à une évolution de la population du territoire et certainement à un rajeunissement.

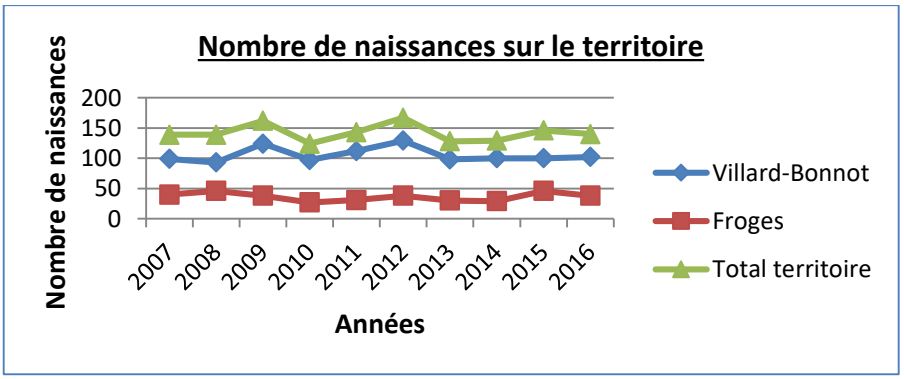

Sur l'ensemble des 2 communes, après un pic de naissances en 2012 et une chute de ce nombre l'année d'après, le taux de natalité semble s'être stabilisé jusqu'en 2016.

C. L'offre petite enfance

Les assistants maternels représentent le principal moyen de garde régulier pour les familles. Sur la commune de Villard-Bonnot, 65 assistants maternels sont recensés pour un total de 225 places d'accueil disponibles pour les enfants. Sur la commune de Froges, ce sont 31 assistants maternels qui disposent de 106 places d'accueil. Soit un total de 96 assistants maternels sur le territoire pour 331 places d'accueil.

L'offre de places d'accueil en structure collective sur le territoire est de 48 places au total réparties entre deux établissements. Tout d'abord, 20 places sont disponibles au sein du multi-accueil « La papoterie » située à Villard-Bonnot et dépendant de la communauté de communes du Grésivaudan. Ensuite 28 places d'accueil sont proposées au sein de notre structure dépendant du S.I.C.SO.C.

Malgré l'offre d'accueil proposé, il semblerait cependant que la limite soit aujourd'hui atteinte car de nombreuses familles cherchent toujours un moyen de garde pour leur enfant. En effet, malgré l'ouverture récente de 3 places supplémentaires et d'une amplitude horaire plus étendue, la liste d'attente de notre multi-accueil reste conséquente, de même que le nombre de demandes pour une assistante maternelle insatisfaites.

D. Le multi-accueil

a) Historique

Le centre socio-culturel est porté historiquement par deux entités, un syndicat intercommunal et une association d'habitants créés simultanément au début des années 80, au service d'un projet associant les habitants.

A l'ouverture du centre socio-culturel de Brignoud en 1981, aucune structure petite enfance n'avait été prévue dans les projets de construction. Très vite, le besoin s'est fait sentir, et c'est ainsi qu'une équipe de bénévoles voulant participer aux activités de l'A.CSO.C (Association pour l'Animation du Centre SOcio-Culturel de Brignoud) a assuré la garde des enfants deux demi-journées par semaine.

Dès septembre 1982, le S.IC.SO.C, demande l'agrément pour 12 places avec deux professionnels diplômés qui accueillent les enfants sur trois demi-journées dans les locaux de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) alors installée dans le centre socio-culturel. Depuis lors, les temps d'ouverture et les salariés n'ont cessé d'évoluer.

Le projet de construction du P.P.E. (Pôle Petite Enfance) s'est concrétisé en 2003 avec la création d'un nouveau bâtiment accueillant la halte-garderie. L'ouverture a eu lieu en juin 2014 avec un agrément pour 15 enfants âgés de 3 mois à 4 ans, et la structure a été inaugurée le 19 octobre 2004. L'agrément a été revu plusieurs fois afin de correspondre au mieux aux besoins des familles. Ainsi en décembre 2004, l'agrément a été augmenté pour l'accueil de 20 enfants. Enfin en juin 2005, l'agrément est à nouveau revu et augmenté pour accueillir 25 enfants.

Les temps d'accueil pour la halte-garderie se faisaient en horaires coupés, sans proposition de repas pour les enfants. Or, la demande des familles, était de pouvoir faire garder leur enfant en journée continue avec le repas. Ainsi, à partir de septembre 2010, une nouvelle amplitude horaire a été proposée aux familles pour une journée continue les mardis de 7h30 à 18h, et ensuite une 2ème journée par semaine les jeudis sur les mêmes horaires. Les locaux ne permettant pas de cuisiner sur place, l'accueil des journées continues étaient limités à 12 enfants pour le moment du repas.

Les derniers changements significatifs ont eu lieu en 2017. En effet, l'offre d'accueil proposée aux familles ne correspondant pas à leurs besoins, il a été décidé conjointement avec la direction du S.I.C.SO.C, la CAF, et la PMI d'augmenter l'agrément de la halte-garderie et ainsi de transformer la structure en multi-accueil.

b) Les locaux

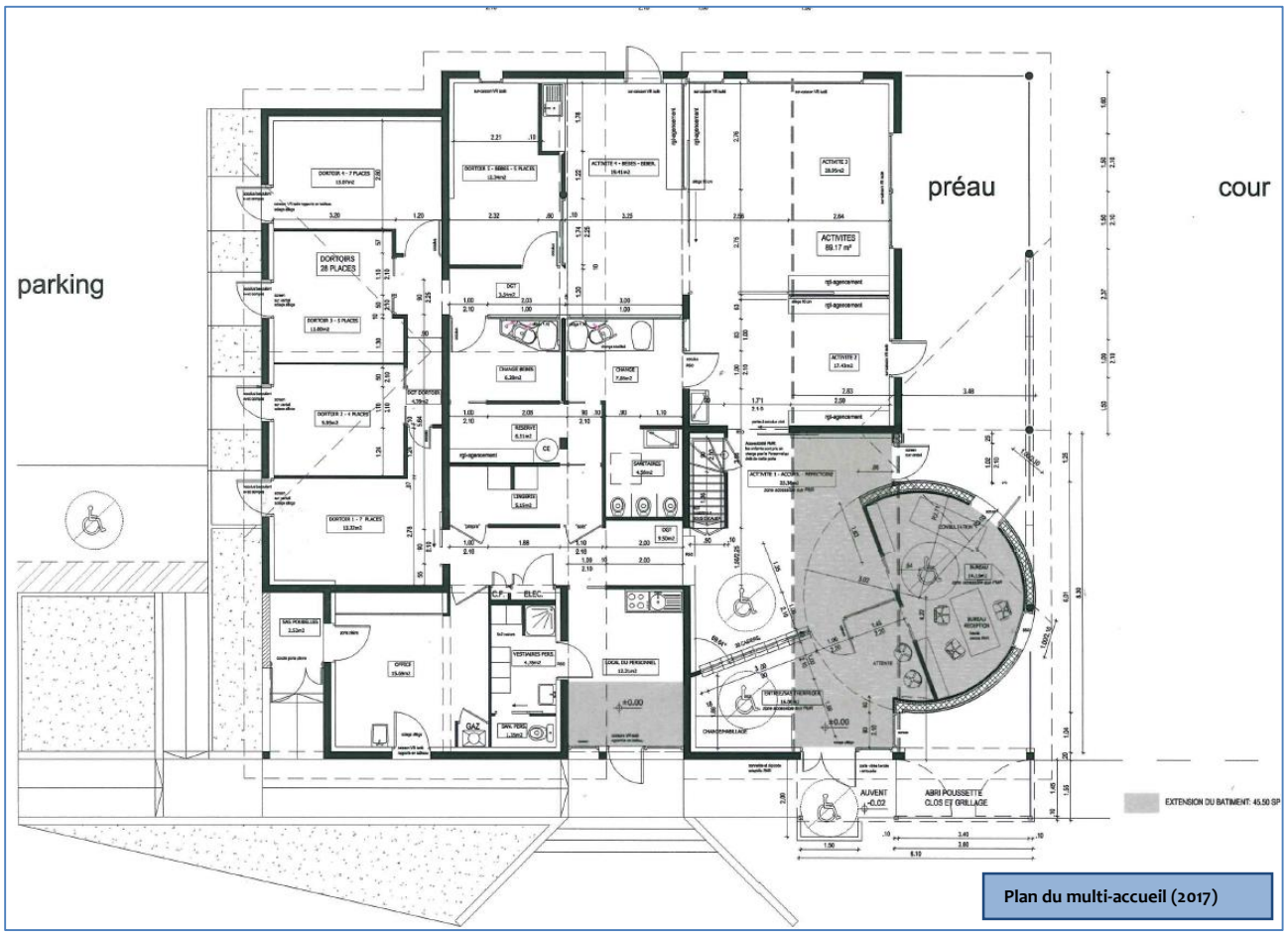

Plan du multi-accueil (2017)

La transformation de la halte-garderie en multi-accueil a nécessité des travaux de réaménagement. Pour pouvoir accueillir les enfants sur la journée avec les repas, la création d'une cuisine professionnelle en liaison froide a été nécessaire.

Le bâtiment existant a été entièrement réaménagé. Sur le plan ci-dessus, les parties grisées représentent les extensions de la structure. La partie grise au centre bas du plan anciennement entrée des usagers est devenue une salle du personnel. La partie grisée à droite

était le garage pour les jeux extérieurs et est devenu l'entrée des usagers ainsi que le bureau de la direction.

Le réaménagement a été indispensable afin de pouvoir créer la nouvelle cuisine, des espaces de vie séparés pour les deux groupes d'enfants accueillis, une salle de change supplémentaire, mais également de nouveaux dortoirs (l'ancien espace ne pouvant pas accueillir le nombre d'enfants inscrits par jour), un espace extérieur adapté pour les plus petits et une salle du personnel.

L'équipe professionnelle du multi-accueil et notamment les responsables ont eu l'opportunité de participer à une majorité de réunions concernant le projet d'agrandissement et de réhabilitation du bâtiment, mais également à la prise de décisions de certains aménagements (coloris, matériaux, ameublement…). Les locaux du multi-accueil ainsi rénovés sont de ce fait agréables et fonctionnels autant pour les enfants et parents mais aussi pour les professionnels qui y travaillent.

III. LE PROJET EDUCATIF

Il est le fil conducteur de l'équipe éducative, il est élaboré autour de valeurs communes par l'ensemble de l'équipe.

Nous avons débuté notre réflexion à partir de l'ancien projet éducatif existant et nous l'avons remis à jour. Nous avons réfléchi à ce que l'on fait, comment on le fait et pourquoi nous le faisons. Nous avons tenu compte de tous les avis, en respectant les limites de chacun, en définissant ensemble vers quelles pratiques nous nous dirigeons, tout en respectant toujours l'enfant tel qu'il est et quel qu'il soit.

Pour un bon fonctionnement, il semble essentiel d'avoir des pratiques et un discours communs et cohérents. Sous les mêmes valeurs, chacun peut mettre un sens différent, la communication est donc primordiale afin que nous puissions tous travailler dans le même sens. Cela demande alors à chaque professionnelle de l'équipe des qualités d'écoute, de respect de l'autre, de tolérance, d'authenticité et d'ouverture d'esprit.

Notre réflexion s'est concentrée sur les besoins de chaque enfant. Ainsi le but de notre équipe est d'ajuster au quotidien les gestes, les paroles des adultes dans le respect de ses besoins fondamentaux essentiels à son évolution et son bien-être. Nous avons donc travaillé en priorité sur l'alimentation, le sommeil, l'hygiène et la propreté, le développement de l'enfant, la gestion de ses émotions et les relations de confiance.

A. Les besoins fondamentaux

a) L'alimentation

L'alimentation au sein de notre structure n'est pas seulement un besoin primaire, il doit aussi être un moment de plaisir, de convivialité, de partage et d'apprentissage.

Nous avons notamment établi des conduites à tenir pour l'équipe ou toute personne intégrant notre équipe :

- Instaurer un climat calme et serein : éviter les discussions entre adultes ou d'une table à une autre, être présent entièrement aux enfants et au repas…
- Respecter le rythme de l'enfant, ne pas le brusquer. Respecter le rythme d'introduction des aliments en suivant ce qui est fait à la maison
- Inciter à goûter sans forcer, diversifier les présentations
- Permettre une diversité d'aliments, de repas (en été proposition de repas froids type pique-nique)
- Développer l'autonomie de l'enfant en le faisant participer : en débarrassant sa table par exemple
- Apprentissage de l'utilisation de la vaisselle, des couverts, des carafes…
- Inciter à l'hygiène : lavage de mains avant et après repas, débarbouillage du visage
- Accepter que l'enfant puisse se salir
- Instaurer les règles de vie sociale : comment bien se tenir à table, manger le plus correctement possible, dans le calme…
- Introduire des notions de politesse : s'il te plait, merci
- Verbaliser ce qui se trouve au menu des enfants pour une découverte des aliments et des saveurs
- Proposer des repas à thème quelques fois dans l'année
- Proposition des biberons à la demande et dans le respect de chaque bébé

L'équilibre alimentaire

Nous fournissons les repas et les goûters aux enfants. Ils sont confectionnés et livrés en liaison froide par un traiteur puis remis en température dans notre cuisine par l'une des professionnelles titulaire du CAP Petite Enfance. Les repas sont composés par une diététicienne au sein de l'entreprise du traiteur. De ce fait, les repas sont équilibrés et réfléchis de manière à ce que tous les nutriments nécessaires à la croissance des enfants soient apportés par les repas et ainsi limiter les carences alimentaires.

Le traiteur choisi par notre collectivité, propose des repas différents selon les saisons, des repas à thème, des aliments de fabrication locale ainsi que des produits bio. Les menus sont donc variés et permettent aux enfants une découverte des saveurs. Les repas sont servis de façon chronologique, entrée, puis plat, et dessert accompagnés de pain et d'eau.

L'installation

Les repas se prennent dans la salle derrière les casiers de l'entrée pour le groupe des moyens-grands et dans l'espace bébé pour les plus petits. L'aménagement du coin repas et le mobilier sont adaptés pour que chaque enfant puisse être installé correctement. Les tables et chaises sont de différentes tailles afin que chaque enfant puisse poser ses pieds au sol et ainsi se trouver dans une position stable et sécurisante adéquate pour les apprentissages du repas. Pour les plus petits, ils sont installés dans des transats ou chaises à accoudoirs et les repas sont donnés par l'adulte.

Progressivement, le bébé, puis l'enfant seront installés dans le mobilier qui correspond le mieux à ses acquisitions. Passage du transat, à une chaise à accoudoirs, puis à une chaise adaptée à sa taille. Les professionnelles aident sans faire à la place de l'enfant, lorsqu'il est capable, elles respectent le plus possible l'envie de chacun de grandir et d'essayer de faire seul.

Le rythme

Le respect du rythme de chaque bébé est une priorité, les repas sont servis pour le groupe des bébés à partir de 11h et selon chaque enfant. C'est-à-dire selon les périodes de sommeil, et selon l'horaire du dernier repas (notamment pour les biberons).

Pour le groupe des grands, le repas est servi autour de 11h15, mais avant de passer à table, les enfants aident à ranger les jeux qu'ils ont utilisés. Ensuite ils se lavent les mains au lavabo de la salle attenante au coin repas et vont ensuite s'installer à table. Les enfants sont répartis le plus possible selon la chambre où ils iront ensuite se reposer et la professionnelle qui accompagne les enfants à la table est le plus souvent celle qui sera référente de la chambre. De cette façon, des repères sont posés, les enfants sont avec le même groupe de copains et l'adulte restera avec eux du repas au lever de sieste.

L'apprentissage de l'utilisation des couverts, de la vaisselle demande beaucoup de dextérité. Aussi, cela prend du temps à l'enfant de découvrir tout ce dont il est capable. Il a besoin de temps, d'entraînement et de confiance, il doit passer par plusieurs étapes avant de pouvoir faire seul et correctement. L'équipe professionnelle est là pour accompagner et aider l'enfant dans cet apprentissage. Nous avons à cœur de ne pas brusquer, et de respecter chaque enfant et son rythme tout au long de cette acquisition.

De même, afin que chaque enfant ne soit pas brusqué dans ses capacités, nous proposons des repas dits « grands » c'est-à-dire en morceaux, ou bien des repas « bébé » qui comprennent une purée de légumes et des protéines mixées.

Les régimes alimentaires

Pour chaque enfant, c'est aux parents de faire l'introduction d'un nouvel aliment. D'abord parce que c'est un plaisir de faire découvrir de la nouveauté à son enfant, et ensuite parce que de nombreuses allergies alimentaires se révèlent lors de la première année, et la collectivité n'est

pas le lieu idéal pour faire des tests. Il est donc important que la famille communique les éléments concernant l'alimentation de leur enfant. Ces informations sont regroupées dans la cuisine, et dans le coin repas de l'espace bébé.

De même, si un enfant a un problème particulier concernant l'alimentation, il est primordial que l'équipe en soit informée afin qu'il ne survienne aucun incident au multi-accueil. En cas d'allergie, d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) sera rédigé avec la famille et le médecin de la structure et mis en place. Ces informations primordiales sont affichées dans la cuisine et également dans le coin repas de l'espace bébé. Des précautions seront prises en cuisine pour ne pas créer de problème à l'enfant.

Enfin, certains parents souhaitent que leur enfant ait un régime alimentaire particulier. Le traiteur qui confectionne nos repas peut proposer plusieurs possibilités, soit un repas sans porc, soit un repas sans viande. Cela est déterminé avec les familles au moment de l'inscription de leur enfant, ou de l'adaptation.

b) Le sommeil

Le sommeil est primordial pour le développement de l'enfant, et également pour son bien-être. Le sommeil permet au cerveau de se développer et à l'enfant d'intégrer les acquisitions qu'il fait lors de ses temps d'éveil. Le sommeil permet également à l'organisme de récupérer l'énergie qu'il a dépensée dans la journée. Il est certain qu'un enfant fatigué ne peut pas profiter de façon sereine de sa journée au sein du multi-accueil. De ce fait, nous privilégions toujours le sommeil d'un enfant à une autre activité quelle qu'elle soit.

Pour le nouveau-né, le besoin de sommeil s'élève à 17 heures quotidiennes qui diminuent progressivement pour atteindre 15 environ autour de un an avec plusieurs siestes dans la journée. Ensuite, ce sont encore 13 heures de sommeil qui sont nécessaires entre un et deux ans pour petit à petit passer à une seule sieste l'après-midi après le repas.

Lors de la réflexion autour des nouveaux locaux, nous avons souhaité avoir plus de chambres pour pouvoir coucher tous les enfants dans de bonnes conditions. Nous avons donc cinq dortoirs différents, deux sont réservés au groupe des bébés, un est pour les enfants d'âge moyen, et les deux autres pour les plus grands.

La réflexion d'équipe a permis de dégager les points essentiels de ce moment important de la journée pour l'enfant que nous nous engageons à tenir :

- Respecter les rythmes des enfants : les coucher lorsqu'ils en ont besoin
- Respecter les rituels des enfants, leurs habitudes d'endormissement
- Laisser libre l'enfant d'avoir un doudou et respecter son choix (taille, odeur, propreté…) tant que sa sécurité n'est pas en jeu
- Proposer un rituel de temps calme avant de passer au repos dans les chambres
- Respecter un maximum le calme au moment des siestes des enfants : portes ouvertes/fermées délicatement, modérer les voix, avoir une attention particulière au bruit de mobilier

- Créer des repères pour les enfants : toujours la même chambre, le même lit
- Proposer une ambiance calme et détendue pour permettre à l'enfant de se sentir sécurisé, pas de précipitation (déshabillage)
- Accompagner l'enfant tout au long du temps calme, de sa préparation avant la sieste, puis lors de l'endormissement, puis lors de son réveil jusqu'à son rhabillage
- Développer l'autonomie des enfants dans le déshabillage et le rhabillage

Le passage en sieste

Chaque professionnelle qui a en charge une chambre est référente de cette chambre, c'est-à-dire qu'elle prépare les enfants, qu'elle les accompagne, les « surveille », les lève et les rhabille. C'est cette professionnelle qui est alors responsable du bon déroulé de la sieste dans sa chambre, et elle a en charge de vérifier régulièrement après sa sortie du dortoir que tous les enfants vont bien. A chaque porte des chambres, une ardoise est présente, la professionnelle responsable de la chambre note le prénom des enfants présents dans le dortoir et l'efface lorsqu'il se lève. Elle note également son nom et tous les horaires où elle passe vérifier sa chambre. De cette façon, n'importe quelle collègue peut savoir quels enfants sont présents dans les dortoirs. Ces mesures sont essentielles pour assurer la sécurité des enfants, que ce soit en cas d'incendie ou pour tout autre évènement qui pourrait survenir dans les locaux.

Pour le groupe des bébés, leur dortoir est situé à côté de leur salle de vie. De cette manière, il est plus facile de respecter le rythme de sommeil qui peut être très variable d'un enfant à l'autre. Les portes sont munies d'un hublot afin de pouvoir regarder à l'intérieur du dortoir sans déranger le sommeil des enfants couchés. Nous ne réveillons jamais un bébé qui dort afin de respecter son besoin de repos.

Nous faisons notre possible pour respecter au maximum les demandes des familles. Cependant, nous tenons à prendre en compte le plus possible le rythme des enfants. Celui-ci peut être différent de celui de la maison, la collectivité fatigue plus, l'enfant peut avoir besoin de dormir même si les parents ne le souhaitent pas, et il n'est pas toujours applicable de réveiller un enfant au bout d'un certain temps. Il n'y a pas toujours de solution idéale mais nous appliquons le principe de la collectivité, nous faisons au mieux pour un compromis entre les souhaits des parents, le besoin de l'enfant et nos possibilités.

c) Hygiène et propreté

Hygiène de la structure

En collectivité de nombreuses normes d'hygiène nous sont imposées, et l'équipe veille à les respecter. Il est primordial d'offrir aux enfants et leur famille un espace propre et agréable même s'il n'est pas aseptisé.

Dans l'entrée, les enfants se déchaussent et utilisent leurs chaussons de crèche ou leurs chaussettes. De la même façon, toute personne souhaitant entrer dans le multi-accueil doit se déchausser ou mettre des sur-chaussures disponibles à l'entrée. Le personnel du multi-accueil

possède ses chaussures de travail et se déchaussent aussi pour entrer dans la structure. Les enfants n'ayant pas acquis la marche passe leur temps au sol, et il nous parait évident qu'il doit rester propre le plus possible.

Le ménage de la structure est effectué quotidiennement par un agent d'entretien qui nettoie les sols, les sanitaires, les meubles, les surfaces et les tapis utilisés par les bébés, ou lors de temps calme par les grands.

Nous veillons à ce que chaque enfant ait ses propres affaires mêmes si elles restent dans la structure. Chaque enfant a un casier et un porte-manteau à son nom dans l'entrée pour pouvoir poser son sac, son manteau, ses chaussures et ses affaires de rechange ou tout autre objet lui étant nécessaire dans la journée (chapeau, doudou…). De même dans la salle de change (bébé, ou grands), l'enfant dispose d'une boîte pour y déposer ses affaires lors du change ou du départ en sieste. Il peut également s'y trouver ses affaires de toilette si particularités (crème pour le change spéciale par exemple). Toutes les boîtes sont désinfectées régulièrement afin qu'il ne s'y développe pas de bactérie, virus. De la même façon nous désinfectons les tapis de change entre chaque enfant, ainsi que les pots que les enfants utilisent.

Des poches à doudous sont placées dans les salles de vie des deux groupes, et désinfectées régulièrement car les doudous et les tétines y sont rangés individuellement tous les jours. Nous souhaitons prochainement acquérir une boîte de petits casiers nominatifs (style casiers d'établi) pour y ranger les sucettes quand l'enfant ne s'en sert pas. Cela permettrait que les tétines ne trainent pas sur le sol quand elles sont abandonnées par les enfants et qu'elles ne soient mises à la bouche par un autre enfant.

Hygiène des professionnels et des enfants

Les professionnelles qui travaillent en cuisine ont particulièrement à respecter des règles d'hygiène. Elles sont tenues de respecter le protocole HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point), c'est-à-dire respecter un sens de travail allant du plus propre vers le plus sale pour éviter de contaminer les aliments. Elles ont une tenue spécifique comprenant un tablier et une charlotte jetables.

Lors des soins d'hygiène pratiqués aux enfants, certaines précautions de désinfections sont prises par les professionnelles : lavage de mains systématique entre deux changes, port de gants jetables pour le lavage de selles, ou d'une plaie, d'un saignement.

L'hygiène pour les enfants est également un apprentissage qui doit se faire à la maison. Ce sont les parents qui montrent à leur enfant comment se sentir bien dans son corps grâce à de petits soins quotidiens, et notre rôle est d'amener l'enfant à s'approprier ces soins : lavage de mains, moucher son nez…

Nous respectons chaque enfant et nous prenons soin à ce qu'il se sente bien toute la journée. Ainsi, nous veillons à le changer s'il se salit ou se mouille tout d'abord avec ses affaires personnelles ou avec des vêtements de prêt de la structure si besoin.

Nous sommes attentives à ne pas émettre de jugement, tant envers un enfant qu'envers un parent, et à ne pas repousser un enfant en raison de son hygiène. Cependant si l'état de propreté venait à déranger les autres enfants, nous serions dans l'obligation d'en discuter avec sa famille pour l'entourage de l'enfant mais surtout pour le bien-être de l'enfant lui-même.

Les soins d'hygiène

Pour chaque enfant, le change de sa couche se fait régulièrement dans la journée. Il n'y a pas d'horaire précis pour le moment des changes, cependant, il est évident que les enfants sont changés systématiquement lors d'une selle. De même, nous changeons chaque enfant au moins une fois dans la matinée, et deux fois dans l'après-midi, mais cela est indicatif, et il est possible qu'il soit changé plus selon ses besoins.

Le change est un moment privilégié entre l'enfant et l'adulte. C'est un moment où la professionnelle est totalement en relation avec l'enfant, à son écoute, et où elle verbalise tout ce qui passe pour l'enfant. Nous veillons à ce que les gestes soient doux, adaptés, l'enfant peut être incité à participer (lever les jambes, se mettre sur le côté). Ces moments sont primordiaux pour que les enfants intègrent leur schéma corporel, pour cela, l'adulte peut nommer les parties du corps en interaction avec l'enfant.

Lors des soins d'hygiène nous respectons un maximum l'intimité des enfants. Des parois ont été installées entre les petites toilettes afin que chaque enfant puisse se sentir suffisamment à l'aise lorsqu'il est sur les WC. De même nous faisons attention à ne pas rester trop près des enfants pour ne pas qu'ils se sentent observés, et que cela ne les bloque. Lors d'un change, si plusieurs enfants se trouvent dans la salle de bain, nous nous plaçons devant son siège afin que les autres enfants n'aient pas la vue sur leur anatomie. Nous apprenons la pudeur aux enfants en leur expliquant que dans notre société, il n'est pas acceptable de se promener en divulguant ses parties intimes. Nous ne souhaitons pas provoquer de complexes ou de blocages, mais seulement éduquer aux règles de vie sociales.

L'acquisition de la propreté

L'acquisition de la propreté est une étape importante pour l'enfant mais également pour les parents. Elle marque un tournant dans la vie de famille, car l'enfant passe du stade de "bébé" à celui de "grand", il ne porte plus de couche, et va aux toilettes.

Comme pour la majorité des acquisitions c'est d'abord au sein de la famille que la propreté sera démarrée. Notre rôle de professionnel est d'accompagner l'enfant et sa famille lors de cet apprentissage car nombre de de parents se sentent perdus dans la manière d'agir à cette période. L'écoute et le dialogue sont indispensables pour que ce passage au statut de "grand" se passe dans les meilleures conditions possibles pour tous.

Il est particulièrement important de ne pas brusquer l'enfant dans cette acquisition. Cet apprentissage ne se fait pas au moment où l'adulte le décide mais seulement après que l'enfant soit physiquement, intellectuellement et physiologiquement prêt.

L'enfant est maître de son corps, et il ne pourrait acquérir la propreté que lorsqu'il aura atteint une maturité physique. Autrement dit lorsque son cerveau sera suffisamment développé pour parvenir à exercer une commande de ses sphincters (rétention et expulsion).

Intellectuellement, l'enfant sera prêt lorsqu'il commencera à manifester un intérêt pour cet apprentissage, il doit être capable de communiquer son "envie" à l'adulte soit par des mots/onomatopées soit par des gestes.

Enfin, il est prêt physiologiquement lorsqu'il se sent en sécurité affective. En effet, la propreté peut être un moyen pour l'enfant de faire pression sur ses parents en manifestant une opposition ou bien au contraire en voulant trop faire "plaisir". Pour certains enfants, aller aux toilettes peut représenter une peur de perdre une partie de lui-même, et c'est alors à l'adulte de lui expliquer ce qu'il en est afin de le sécuriser.

Notre rôle est d'aider l'enfant à grandir en passant par la propreté. Nous ne manquerons pas de le féliciter dans sa progression et serons très attentives à ne pas exercer de pression, de chantage, ou de réprimande lors d'éventuelles régressions.

Nous nous plaçons toujours dans l'intérêt de l'enfant, et nous prendrons soin à écouter ses envies, et à lui proposer de l'aider dans l'acquisition de la propreté. Cela se présente au quotidien dans la mise à disposition de pots ou de petites toilettes adaptées à la taille des enfants pour qu'ils puissent s'en servir s'ils le désirent.

Lors de cette période, nous demandons aux parents de fournir plusieurs tenues de rechange en cas d'accidents. En effet, il n'est pas rare que certains jours, l'enfant en cours d'apprentissage ait quelques oublis de retenir leur miction ou bien de demander d'aller aux toilettes. Dans ces cas-là, certains enfants vivent mal cette régression et demandent à remettre une couche, nous respectons alors le choix de l'enfant et ne prenons pas cela pour un échec.

Les valeurs de l'équipe pour l'hygiène et la propreté

- Instaurer les règles d'hygiène : lavage de mains, se moucher…
- Respecter un protocole d'hygiène pour garder les locaux propres et agréables
- Sucettes et doudous laissés dans des poches à doudous séparées les unes des autres
- Respecter l'intimité de chaque enfant : fermer la porte de la salle de bain, rester à une certaine distance de l'enfant lorsqu'il est sur les toilettes pour ne pas le gêner
- Ne jamais faire de remarque humiliante, pas d'onomatopée dégradante (beurk, bah), attention aux mots utilisés (ça pu)
- L'acquisition de la propreté est toujours initiée à la maison
- Accompagner les enfants et leur famille dans l'acquisition de la propreté
- Informer les familles lors de l'acquisition de la propreté de leur enfant si nécessaire
- Ne jamais brusquer un enfant lors d'un soin d'hygiène
- Respecter le non jugement

d) Le développement de l'enfant

De manière générale, notre mission au sein du multi-accueil est de permettre à chaque enfant un développement harmonieux.

Pour cela, nous respectons chaque enfant tel qu'il est et qu'elles que soient ses origines ou son histoire personnelle. Nous nous abstiendrons de toute remarque, comparaison, critique ou jugement. De la même manière, nous nous efforcerons de respecter son rythme dans chacune de ses acquisitions sans précipitation, brusquerie ou dévalorisation. Au contraire, nous ne manquerons pas d'accompagner, d'encourager, de féliciter et de rassurer les enfants.

Nous mettons une attention particulière à respecter l'acquisition des postures de chaque enfant. En effet, il ne sert à rien de précipiter la mise dans une position qu'un enfant n'aurait pas acquise de lui-même. Chaque enfant est capable à son rythme d'apprendre chacune des postures du développement en adoptant des positions intermédiaires leur permettant de se muscler progressivement. Ils sont alors souples et harmonieux, ont un équilibre sûr, montrent une grande sécurité dans leurs mouvements. Ils sont de plus, très fiers d'avoir réussi par eux-mêmes. Ainsi, on ne mettra jamais assis un enfant qui n'est pas en mesure de le faire seul, comme on ne le fera pas marcher s'il n'est pas capable de se tenir debout.

Nous faisons confiance aux capacités des enfants et nous préférons encourager plutôt que d'interdire, tant que l'enfant respecte les règles fixées par la collectivité.

B. Le bien-être de l'enfant

a) La gestion des émotions

Nous apportons une attention particulière aux émotions des enfants. En effet, le cerveau de l'enfant étant en construction, il peut être submergé par ce qu'il ressent sans pour autant pouvoir le comprendre et le gérer. L'absence de langage ou le manque de vocabulaire pour exprimer ce qu'ils ressentent fait que les enfants ont besoin d'aide pour comprendre leurs émotions.

Notre rôle est de procurer à l'enfant un climat de sécurité affective afin qu'il puisse exprimer ses émotions. Pour cela, nous mettons en place des repères et des rituels afin de lui permettre de se repérer dans l'espace et le temps.

L'adaptation

L'adaptation est une période primordiale pour l'accueil d'un enfant. Il n'est pas question d'accueillir un enfant sans avoir préalablement effectué une période d'adaptation. Ce temps réservé à l'enfant et son ou ses parents permet à la professionnelle référente de faire connaissance avec eux. Les habitudes de vie, de sommeil, d'alimentation sont discutées au moment de la première heure d'adaptation. De cette façon, nous pourrons accueillir en douceur

l'enfant en essayant tant que le permet la collectivité de suivre les mêmes habitudes qu'à la maison.

Ce moment est également propice à discussion sur les attentes des parents. Ils peuvent poser les questions qu'ils ont concernant le fonctionnement, les professionnelles, et de manière plus générale de toutes les interrogations qu'ils ont à propos de la vie de leur enfant au sein du multi-accueil. La référente aussi questionnera le/les parent/s sur les habitudes, les comportements, les préférences et le développement de leur enfant. Elle se tient à l'écoute, rassure, dédramatise, et respecte toujours dans le non-jugement.

La durée de la période d'adaptation est fixée avec les parents au moment de l'inscription administrative de leur enfant. Nous posons une trame sur 15 jours avec les familles qui peut être modulée selon les besoins de l'enfant et de ses parents. Les deux premières fois, l'enfant ne reste qu'une heure en présence de son/ses parent/s ce qui permet la discussion avec la professionnelle référente pour faire connaissances et permet un début de la collectivité en douceur. Ensuite, la programmation des heures d'adaptation évolue pour augmenter le temps de présence progressivement et arriver en fin de période d'adaptation au temps de présence que l'enfant effectuera dans l'année. Après les deux premières heures, les parents ne sont plus invités à entrer (sauf cas particuliers ou difficultés de l'enfant à se séparer) pour donner lieu à des transmissions à l'entrée comme pour tous les enfants. En fin de ces semaines d'adaptation, nous évaluons avec la famille si l'enfant est capable de commencer son contrat ou bien s'il faut continuer à aménager les horaires en ajoutant une semaine de plus d'adaptation. De la même manière, si les horaires fixés lors du contrat nous paraissent trop longs trop rapidement, nous établirons de nouveaux horaires d'adaptation avec la famille.

Lors de la première heure d'adaptation, une feuille d'accueil ou de liaison est remplie par la référente où toutes les habitudes y sont notées et elle fait également un rapide compte-rendu du temps d'adaptation. Le reste de l'équipe est invitée à en prendre connaissance afin d'être bien informée pour assurer une continuité de l'accueil.

Ces premiers temps d'accueil sont essentiels dans le déroulement de l'arrivée de l'enfant dans la structure. Pour cela, toute l'équipe adapte son travail afin de permettre cet accueil personnalisé, les horaires posés doivent donc être respectés par les familles, tant pour l'arrivée que pour les départs. En effet, l'adaptation d'un nouvel enfant ne doit pas perturber la prise en charge du reste du groupe.

Massage bébé

Le massage bébé est un outil précieux, il permet de résoudre les difficultés de certaines adaptations ou bien de proposer de la détente à des enfants agités. Les massages rassurent l'enfant en profondeur, ils permettent une communication non-verbale privilégiée avec l'enfant quel qu'il soit et quelles que soient ses capacités.

Trois membres de l'équipe ont été formés à la pratique du massage bébé. Les massages sont proposés dans un cadre intime, l'enfant est seul avec l'adulte qui le masse. L'environnement

de l'enfant lors du massage est important, il se fait dans une pièce à part du groupe pour avoir du calme et elle est chauffée. L'enfant est installé sur un tapis confortable avec du linge de toilette propre et il est massé avec une huile spéciale pour les massages. Ils sont pratiqués dans un profond respect de l'enfant, selon ses besoins et toujours en accord avec sa famille.

Nous avons pu observer des résultats immédiats et étonnants. Les professionnelles qui proposent les massages tiennent un cahier regroupant les comptes rendus des séances. Cela permet que toute l'équipe puisse en prendre connaissance, de faire un retour aux familles et également de noter un suivi pour certains enfants qui en auraient particulièrement besoin.

Gestion des émotions au quotidien

Au quotidien chaque enfant passe par nombre de sentiments et d'émotions, notre rôle est alors de les aider à les comprendre et à les accepter pour pouvoir les gérer. Nous nous efforçons d'adapter notre réponse à ces émotions en ne les rejetant pas mais au contraire de les écouter. Il est alors important de rester calme, positif, d'accueillir tout ce que l'enfant a besoin d'exprimer et de le verbaliser pour que cela fasse sens pour lui.

Lorsque les émotions sont trop lourdes à gérer pour lui, il peut être proposé à l'enfant d'extérioriser ce qu'il ressent à l'écart du groupe : crier, taper sur des coussins, se défouler sur un tapis… Cela peut aussi passer par un moyen d'expression plus artistique : dessin, coloriage, danse…

Les objets transitionnels

Les objets transitionnels ou "doudous" sont ce qui permet aux enfants de faire le lien entre la maison et le multi-accueil. Il peut prendre de nombreuses formes : peluches, carrés de tissu, nounours, chiffon, vêtement d'un parent, sucette. Le doudou est primordial au moment de la séparation de l'enfant avec son/ses parent/s et particulièrement au moment de l'adaptation. L'objet transitionnel permet à l'enfant de se rassurer, il a une odeur familière qui permet à l'enfant une sécurité affective, l'assurance que même si ses parents ne sont pas à ses côtés au moment présent, ils seront bientôt de retour.

L'enfant y accorde une grande valeur et les adultes doivent le respecter. Au moment des accueils ou bien en fin de journée quand l'enfant attend sa famille le doudou a une grande place. De même au moment de la sieste, pour s'endormir, chaque enfant pourra prendre son doudou ou sa tétine pour entrer sereinement dans le sommeil. Dans la journée, l'enfant peut disposer de son doudou lorsqu'il en ressent le besoin. Des poches à doudous sont installées dans les salles de vie des enfants pour qu'ils puissent au besoin, soit y ranger leur objet, soit le reprendre si nécessaire. Cela permet qu'ils soient à disposition sans pour autant trainer au sol lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Il est important que l'adulte qui le range indique à l'enfant l'endroit où il pourra le récupérer afin qu'il ne le cherche pas. En ce qui concerne les sucettes, des petits casiers individuels et nominatifs permettent de les ranger sans qu'elles se mélangent et ne se partagent les salives.

L'accès à leur objet transitionnel n'est pas limité, mais notre rôle est aussi d'aider l'enfant à s'en détacher progressivement. Aussi, lorsque nous sentons l'enfant en confiance, et prêt à entrer dans le jeu, nous lui proposons de le ranger quelque temps, mais nous ne l'imposons pas. Il est par contre très important de verbaliser le fait qu'il est plus facile de jouer les mains libre ou de parler sans sucette, l'enfant est alors capable de juger le moment où il devra le poser. Les enfants ne passent pas la journée accrochés à leur objet transitionnel, et nous pouvons en attester avec les nombreuses fois où nous les recherchons dans la structure car ils ont été abandonnés par leur propriétaire.

Par mesure d'hygiène, les doudous ne sont pas autorisés à aller dans la cour, par contre, il est possible que les enfants les amènent dehors dans "l'espace moquette". Si un enfant est dans la cour et exprime le besoin de prendre son doudou, il lui sera alors proposé de se mettre sur la moquette avec son doudou.

Parfois les enfants n'ont pas d'objet attitré à la maison. Lors de l'adaptation, il sera alors discuté avec les parents d'amener un doudou pour aider à la séparation. Lorsque l'enfant est trop petit pour choisir, nous proposerons aux parents d'amener un objet familier qui porterait leur odeur, une peluche du lit de bébé ou bien un foulard, un tee-shirt déjà porté… Pour un enfant en capacité de choisir, le choix se portera sur un objet qu'il aime bien tant que sa sécurité et celle des autres enfants n'est pas menacée (jouet trop lourd ou pouvant perdre des pièces par exemple).

Les douces violences

Selon Christine SCHUHL, et son livre Vivre en crèche – Remédier aux douces violences, il est très facile de faire au quotidien ce qu'elle appelle des "douces violences". Ce terme est entré dans le vocabulaire des professionnels de la petite enfance. Ci-dessous un extrait de l'ouvrage qui définit ce concept :

« Ce n'est pas de la maltraitance. Ce n'est pas non plus de l'abus. Ce sont ces instants éphémères où le professionnel n'est plus dans la relation à l'enfant. Brefs instants où l'adulte se laisse "emporter" par un jugement, un a priori, une étiquette, un geste brusque. Sorte de "ressenti immédiat", que l'adulte va faire vivre à l'enfant, sans forcément prendre conscience de ses conséquences. De très courte durée, ces moments sont fréquents, tout au long de la journée. Sans préméditation, ni volonté de faire mal à l'enfant, ces gestes, ces paroles, ces regards placeront de manière répétée l'enfant en situation d'insécurité affective. »

L'adulte qui s'occupe de l'enfant ne doit pas se presser, il se doit d'être calme et de donner à l'enfant le temps qu'il a besoin. Il essaie le plus possible de ne pas interrompre un soin et de faire des gestes doux, lents et respectueux. Il se recentre sur l'enfant en permanence en restant toujours dans le "ici et maintenant". Pour que chaque action fasse sens pour l'enfant, l'adulte verbalise ses gestes, et le comportement de l'enfant n'est plus le même qu'en l'absence de parole.

Le livre de Christine SCHUHL est disponible au sein du multi-accueil et les professionnelles peuvent le consulter à tout moment. De manière générale, toute l'équipe éducative veille à

limiter un maximum toutes les douces violences qui pourraient interférer tout au long de la journée.

Le passage de relais

Le respect des émotions de l'enfant demande aux professionnelles une totale implication dans la relation qu'elle entretien avec lui. Cela peut être fatiguant ou peut aussi heurter la sensibilité des personnes. En effet, lorsqu'un enfant est en proie avec une émotion qu'il ne peut gérer, cela renvoit toujours l'adulte à ses propres sentiments. Il faut alors respecter ce que l'on ressent et cela demande parfois de passer le relais à une collègue. En effet pour pouvoir accompagner l'enfant dans une situation difficile pour lui, il faut être totalement disponible émotionnellement.

De même le passage de relais peut avoir lieu dans d'autres situations moins liées aux enfants. Par exemple, lorsque des tensions existent entre plusieurs professionnelles, il est très important pour le maintien de l'harmonie dans l'équipe et pour les enfants que les choses soient posées. Ce qui est délicat à dire doit être dit rapidement mais en dehors de la présence des enfants. En ces cas-là, le relais sera passé à des collègues afin que la surveillance du groupe des enfants soit toujours maintenue.

Tous les membres de l'équipe savent qu'elles peuvent passer le relais dans toute situation trop difficile pour elle, et sans être jugée. Cela demande une parfaite confiance en ses collègues de travail et des qualités de communication.

b) Une relation de confiance

Afin d'accueillir l'enfant dans de bonnes conditions une relation de confiance est nécessaire avec les enfants, mais également avec les familles.

Relation de confiance enfant - professionnelles

Grâce au climat de sécurité affective que l'ensemble de l'équipe met en place, une relation de confiance peut s'établir entre les enfants et les professionnelles. Cela passe par tout ce qui est mis en place par l'équipe : le respect, la verbalisation, l'écoute des émotions… La confiance est un sentiment qui a une réciprocité, en effet, c'est en faisant confiance à l'enfant que lui-même pourra faire confiance à l'adulte.

Relation de confiance parents – professionnelles

Laisser son enfant en collectivité n'est pas une chose facile pour un parent. Le rôle de toute l'équipe éducative est de favoriser la séparation entre l'enfant et ses parents. Un enfant sera plus en sécurité pour se détacher de son parent s'il sent que sa famille est en confiance avec le personnel de la structure. En effet, un enfant lit rapidement les émotions de son parent et de

ce fait ressent immédiatement lorsque celui-ci ne se sent pas à l'aise avec un autre adulte. Il est donc primordial de créer une relation de confiance avec les familles.

Le premier contact avec les familles se fait soit par téléphone soit en présentiel pour procéder à l'inscription sur liste d'attente. Ensuite l'accueil des familles se fait dans un premier temps pour l'inscription administrative. Cette démarche se fait entre la famille et l'assistante administrative en présence d'une des deux co-responsables. Lors de ce rendez-vous le fonctionnement du multi-accueil est présenté, le calendrier de l'adaptation est programmé, et les parents peuvent poser les questions qu'ils ont. Ce temps individuel à l'inscription est le premier pas vers l'accueil de l'enfant, et c'est un moment très important pour les familles. Certaines choses sont plus faciles à dire dans le cadre plus "confidentiel" du bureau, qu'au moment de l'adaptation et il important de prendre du temps pour les écouter.

Le temps d'adaptation détaillé plus haut permet cette écoute des préoccupations parentales. L'équipe éducative est présentée ainsi que les locaux, cela facilite pour les parents la visualisation de son enfant avec les professionnelles et dans ce lieu en leur absence.

Les temps d'accueil sont individualisés, chaque enfant est accueilli seul par une professionnelle afin que le/s parent/s puissent lui transmettre les informations importantes pour la journée. Il est fait de même pour les retours des enfants après leur journée, chaque enfant est raccompagné individuellement afin que la professionnelle puisse faire les transmissions à la personne qui vient la chercher.

Afin d'assurer une continuité d'accueil, nous avons mis en place des moyens de communication. Tout d'abord la fiche d'adaptation et son résumé, ensuite pour permettre les transmissions, qu'elles soient de parent à professionnelle, entre professionnelles ou bien de professionnelle à parent, il existe un classeur de transmissions (un pour chaque groupe d'enfants). Dans ce classeur sont notées quotidiennement les transmissions de l'accueil, mais également le détail de la journée de l'enfant pour le retour aux parents. Enfin, nous avons également mis en place un cahier uniquement accessible à l'équipe pour y noter les informations importantes relatives à l'enfant, à sa famille, à sa santé ou bien tout autre information qui devrait être conservée en vue du suivi de l'enfant (séparation des parents, repas qui passe de mixé à morceaux par exemple).

Chacun des membres de l'équipe respectent un secret professionnel et une discrétion professionnelle. Aucune information confiée à l'équipe n'est divulguée avec d'autres familles ou bien en dehors du lieu de travail. En revanche, l'équipe éducative partage les informations données par les parents, il n'est pas question de secrets entre membres de l'équipe. Cela permet une cohérence dans l'accueil des familles et éviter de commettre des maladresses lors de transmissions.

Toutes les transmissions que nous faisons aux familles sont faites dans le respect, nous ne nous permettons jamais de porter des jugements de valeur sur ce qu'ils sont ou ce qu'ils font. Nous insistons sur le fait de donner un sens aux transmissions, il ne s'agit pas de lire le classeur, mais de retranscrire ce que l'enfant vit au multi-accueil, et de rapporter des évènements marquants de la journée. Cela ne veut pas dire que les choses négatives sont éludées, mais il n'y a pas de fixation dessus ou de dévalorisation de l'enfant. L'enfant est acteur à part entière des

transmissions et ne doit pas être mis à l'écart lors de moments qui le concernent directement. De plus, bien souvent l'enfant souhaite participer et peut lorsqu'il en a les capacités, commenter ce qui est rapporté à la famille.

Au quotidien, certaines informations que souhaitent nous transmettre les parents nécessitent plus de temps ou bien un peu plus de confidentialité. Dans ces cas-là, nous essayons de rester à l'écoute et si le parent et le groupe d'enfants le permet nous nous installons dans le bureau pour en discuter sinon, nous prenons un rendez-vous ultérieurement pour nous rendre disponible. Il est important que les familles trouvent une oreille attentive car cela leur permet de nous transmettre des choses importantes pour l'accueil de leur enfant. Sans ça, il se pourrait que la relation se brise et qu'ensuite les parents n'osent plus nous informer de ce qui les concerne. En effet, une relation de confiance se construit et s'entretient au quotidien afin qu'elle puisse perdurer. Il est donc de notre rôle de maintenir cette relation.

Nous nous efforçons d'accompagner les familles dans leur parentalité, nous pouvons conseiller s'ils le souhaitent, encourager des pratiques qu'ils questionnent et répondre du mieux possible à leurs préoccupations.

Tous ces éléments participent au quotidien à la relation de confiance entre les familles et les professionnelles et toute l'équipe s'emploie à ce que cette relation perdure.

C. L'accueil des enfants

Détails d'une journée type

Voici dans le tableau ci-dessous un exemple d'une journée type pour le groupe des moyens/grands dans la deuxième colonne et pour celui des bébés dans la troisième colonne.

<table>
<tr><th>HORAIRES</th><th>GROUPE DES MOYENS / GRANDS</th><th>GROUPE DES BÉBÉS</th></tr>
<tr><td>Entre 7h30 et 9h00</td><td colspan="2">Accueil des enfants dans la salle située derrière les casiers</td></tr>
<tr><td>Vers 9h00</td><td colspan="2">Les enfants sont dirigés vers leur section en fonction de leur groupe</td></tr>
<tr><td>Vers 9h30</td><td>Temps calme, les enfants sont assis pour un moment comptines, puis une boisson leur est proposée</td><td rowspan="2">Jeux libres

Activités

Temps de sieste selon le besoin des enfants

Changes des couches</td></tr>
<tr><td>Entre 9h45 et 11h00</td><td>Activités proposées aux enfants en petits groupes
Jeux libres
Jeux extérieurs
Changes des couches des enfants et passage aux toilettes</td></tr>
</table>

HORAIRES	GROUPE DES MOYENS / GRANDS	GROUPE DES BÉBÉS
Vers 11h00	Lavage des mains au lavabo Installation à table	Repas échelonnés
Entre 11h15 et 12h00	Repas Préparation pour la sieste Départ en sieste	Repas échelonnés
Entre 12h00 et 15h00 environ	Endormissement et réveils échelonnés selon le sommeil des enfants Jeux libres en attendant que tous les enfants soient levés	Endormissement et réveils des enfants selon leur besoin
Vers 15h00	Goûter	Goûter
De 15h30 jusqu'au départ des enfants	Activités Jeux libres	Activités Jeux libres
A partir de 16h30	Départ des enfants échelonnés selon l'horaire défini dans leur contrat d'accueil	
A partir de 17h15	Regroupement des enfants dans la salle derrière les casiers jusqu'à leur départ	

Les activités

Le jeu est la principale activité des enfants. C'est ce qui lui permet de se construire, de grandir, et de consolider sa sécurité affective. Grâce au jeu, l'enfant fait la découverte de lui-même, puis du monde qui l'entoure. Pour ces raisons, l'attitude de l'adulte envers ce qu'il fait doit être respectueuse et valorisante, et non dans l'attente d'un quelconque résultat.

Il est indispensable de laisser l'enfant grandir à son rythme, car il ne peut accéder à une nouvelle étape que lorsqu'il est prêt psychologiquement. Et pour y arriver, l'enfant a besoin que l'adulte lui procure confiance, sécurité et indépendance.

L'adulte reste donc présent, disponible mais doit veiller à ne pas envahir, ni interrompre un enfant pendant son jeu, de même que l'enfant respectera une activité en cours comme une histoire ou une chanson. Il important que l'enfant qui est dans son jeu puisse prévoir que la fin de ce temps va arriver, dans son intérêt l'adulte préviendra l'enfant du temps qui lui reste ou le passage d'une activité à une autre pour que l'enfant puisse s'y préparer.

Une activité n'est jamais une obligation, l'enfant peut choisir de refuser. Les activités dirigées ne correspondent pas toujours avec ce que l'enfant désire à ce moment-là, il est important de respecter son refus qui ne signifie pas forcément que ce sera un refus systématique de cette activité.

L'adulte respecte une juste posture entre le "ne rien faire" et le "faire à la place de l'enfant", il reste cependant toujours disponible si besoin. Les jeux et activités proposés sont variés et les professionnelles ont le choix de ce qu'elles peuvent présenter aux enfants selon les envies de chacun. L'éventail des divers jeux est large afin de satisfaire le besoin de découverte continuel de l'enfant, pour que son imaginaire s'épanouisse : jeux d'imitation, de manipulation, jeux psychomoteurs ou tactiles… Chaque activité a des visées pédagogiques et le guide vers un apprentissage, mais c'est toujours le plaisir qui motive et pousse à entreprendre.

L'apprentissage des règles passe aussi par le jeu. L'enfant doit maîtriser ses impatiences, et doit s'adapter au monde environnant ce qui passe par l'interdit et parfois la frustration. L'enfant est toujours accompagné pour comprendre les règles qui sont posées et l'adulte veillera toujours à ce qu'elles ne soient ni arbitraires, ni injuste envers lui. Le rangement fait également partie du jeu.

Des espaces sont aménagés dans la structure pour permettre différentes phases de jeux ou d'activités. Dans la salle de vie des moyens/grands, des coins jeux symboliques sont installés : une cuisine, dinette, poupées, jeux de petites voitures. Un coin pour les moments calme est aussi disponible équipé de tapis, banquettes, coussins. L'enfant peut s'y installer lorsqu'il le souhaite et, c'est le lieu privilégié pour écouter des histoires ou de la musique. Beaucoup de jouets sont accessibles aux enfants et d'autres sont rangés dans des coffres ou placards et peuvent être sortis à la demande des enfants ou bien lors d'activités proposées par les professionnelles.

La structure dispose de mousses de différentes formes pour préparer des activités motrices. La terrasse extérieure couverte et avec un revêtement permettant aux enfants de se mettre au sol permet un espace de liberté de mouvement et permet des sorties à l'extérieur même en lorsque le temps n'est pas beau.

Le secret et la discrétion professionnelle

Comme détaillé plus haut, toute l'équipe professionnelle est soumise au secret professionnel. La confidentialité de ce qui se dit entre les parents et l'équipe éducative doit être respectée.

Lorsqu'une information concernant un enfant, sa famille est donnée à un membre de l'équipe, il est généralement nécessaire d'en informer tout le personnel de la structure pour le suivi de l'enfant. Il est alors important de demander au parent qui est déjà averti ?, qui doit l'être ?... Le parent doit alors donner son accord et décider de qui peut relayer l'information.

Le secret ne peut être levé sans l'accord ou la demande de la famille.

De même la discrétion professionnelle incombe aux agents de la fonction publique dont nous dépendons. Cela signifie qu'aucun membre du personnel ne doit dévoiler d'informations relatives au fonctionnement de son administration.

Toutefois, les personnes intervenant dans l'établissement sont tenues de signaler aux services et/ou autorités compétentes, administratives ou judiciaires, tout fait suspicion de fait ou de situation pouvant mettre en danger un enfant.

IV. LE PROJET PEDAGOGIQUE

A. LES COMPETENCESPROFESSIONNELLES

a) Organigramme de l'équipe

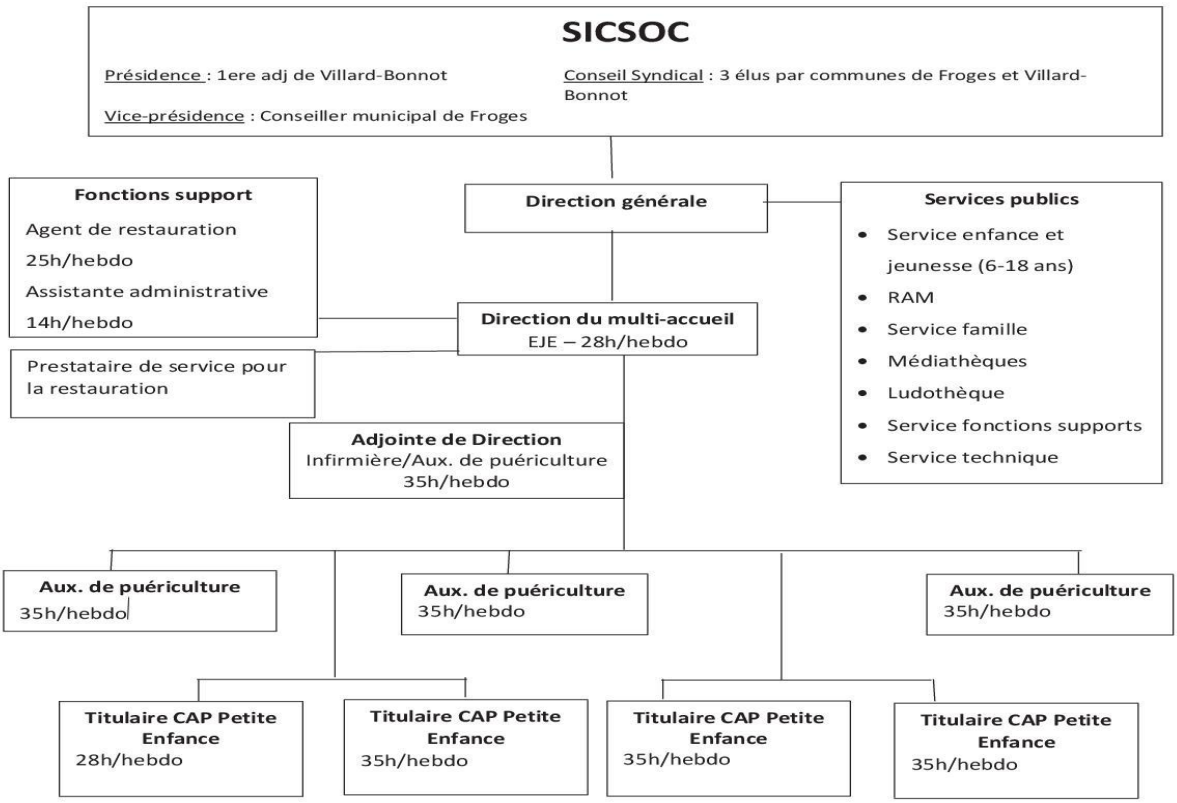

b) Présentation de l'équipe

Le nombre et la qualification du personnel sont définis par décret :

→ 1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas
→ 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent.

De même, le décret prévoit une différenciation des diplômes en termes de responsabilité. Ainsi, une professionnelle ne peut rester seule dans la structure en présence d'enfants, de même que doit toujours être présente au moins une personne dite "qualifiée" du moment où des enfants sont accueillis. Les diplômes de puéricultrice, infirmière, éducatrice de jeunes enfants ou auxiliaire de puériculture sont considérés comme une qualification. Les personnes ayant le diplôme de CAP petite enfance sont considérées non qualifiées au regard des responsabilités.

La responsable est chargée:

- De l'organisation et la gestion administrative et financière de la structure
- De la gestion et l'encadrement de l'équipe professionnelle
- De l'accueil et de l'accompagnement des familles
- De veiller avec son équipe à la santé, au bien-être de l'enfant, et au respect du projet éducatif

L'adjointe de direction, est chargée :

- De la continuité de direction en l'absence de la responsable, notamment concernant l'organisation de la structure, et le suivi des familles
- De la concertation avec la responsable sur l'organisation de la structure et la gestion de l'équipe
- Elle participe à la réflexion et la mise en place du projet pédagogique
- Elle joue auprès de l'équipe un rôle de relais et d'information
- Elle accompagne les enfants et les familles

Le reste de l'équipe:

- Prend en charge les soins et le besoins des enfants au quotidien
- Assure l'éveil et le développement des enfants
- Accompagne les enfants et leur famille

Dans l'organisation et le fonctionnement au quotidien, nous avons choisi de ne pas faire de distinction dans la répartition des tâches selon le diplôme. Ainsi toutes les collègues effectuent les soins, les activités d'éveil, et participent à la relation avec les familles. Par contre, seules les auxiliaires de puériculture sont amenées à assurer la continuité de direction lors de l'absence des deux responsable et notamment lors des ouvertures et fermetures de la structure. Enfin, ce sont seulement les titulaires du CAP petite enfance qui prennent en charge la préparation des repas et des goûters un jour par semaine.

Pour aider à la gestion de la structure, une assistante administrative partage son temps de travail entre le centre socio-culturel et le multi-accueil. Elle est présente au bureau 14h par semaine et gère notamment les inscriptions et la facturation des familles.

Pour l'entretien des locaux et du linge, un agent de service et d'entretien est présent dans la structure 16h par semaine.

Un médecin référent doit obligatoirement être affecté aux établissements d'accueil collectif et son rôle est fixé par décret. Il se charge notamment :

- D'assurer le suivi des enfants en situation particulière

- D'élaborer les protocoles d'hygiène
- D'élaborer les protocoles de conduite à tenir (en cas de fièvre ou de piqure d'insecte par exemple)
- D'établir les protocoles d'urgence
- D'assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé

B. LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES

a) Horaires

Le multi-accueil accueille les enfants du lundi au vendredi de 7h30 jusqu'à 18h00.

Chaque enfant peut être accueilli au maximum 10h par jour afin que les semaines ne soient pas trop lourde pour lui. De ce fait, il est possible pour les familles de choisir un horaire d'arrivée et un de départ qui sont établis dans le contrat d'accueil de l'enfant.

Les familles peuvent choisir d'amener leur enfant soit à 7h30, soit à 8h, soit à 8h30 soit à 9h, et pour la fin de la journée, elles peuvent venir à partir de 16h30, ou 17h ou 17h30 ou bien en dernier délai à 18h. A 18h les locaux devant être fermés, si cet horaire est choisi, il convient aux parents de s'organiser pour arriver avant afin que l'équipe puisse faire des transmissions sur la journée de l'enfant.

b) Périodes de fermeture

Le multi-accueil fonctionne en années scolaires. La CAF (Caisse d'Allocation Familiale) impose que nous fassions 2 contrats à l'année. Ainsi les contrats d'accueil établis avec les familles commencent un peu avant la rentrée scolaire fin août et terminent fin décembre. Le second contrat prend la suite de janvier à fin juillet.

Nos périodes de fermeture s'adaptent bien évidemment au calendrier annuel. Cependant, si les dates sont variables, les fermetures restent fixées sur des périodes précises.

- Pour les vacances scolaires de Noël, la structure ferme au moins une semaine et selon les jours qui sont fériés.
- Un vendredi après-midi de décembre (date variable) fermeture de la structure pour le spectacle de fin d'année.
- Ensuite, la structure ferme une semaine pendant les vacances d'avril, et selon le calendrier, c'est la première ou bien la seconde semaine des vacances scolaires qui est fermée.
- Pour l'ascension, la structure ferme systématiquement le vendredi pour faire le pont, et cette semaine-là, les enfants ne sont accueillis que du lundi au mercredi.
- Enfin la fermeture annuelle de la structure est prévue selon le calendrier, les 3 premières semaines d'août.
- 5 mercredis matins par an, en général tous les deux mois, la structure est fermée uniquement le matin pour des supervisions d'équipe avec un professionnel extérieur. L'accueil des enfants est alors à nouveau possible pour l'après-midi à partir de 13h30.

Tout au long de l'année et selon les jours qui sont fériés, la structure peut éventuellement être amenée à fermer pour faire des ponts. Au moment de l'inscription et de l'établissement du contrat, ces jours de fermetures sont annoncés afin que les familles puissent s'organiser.

Si la structure était obligée de fermer pour une raison particulière et de façon exceptionnelle, les familles seraient immédiatement prévenues et les journées de fermetures seraient évidemment décomptées de leur facture.

c) Les différents accueils

Les places d'accueil de notre structure sont réservées aux habitants des deux communes du syndicat intercommunal, Froges et Villard-Bonnot.

Si une famille souhaite inscrire son enfant au sein du multi-accueil alors qu'ils ne sont pas domiciliés sur l'une ou l'autre des communes, elle devra faire une lettre de demande de dérogation auprès des élus qui dirigent le centre socio-culturel. Cependant, la liste d'attente pour une place est longue, et de ce fait les dérogations acceptées sont très rares.

L'adaptation

Comme développé plus haut dans le paragraphe III/B/a), avant d'être accueilli à temps plein, l'enfant et sa famille commencent par une période d'adaptation.

Le contrat est les heures de présence de l'enfant sont programmés sur 15 jours, période qui peut être rallongée si nécessaire. Lors de ce contrat, la facture des heures effectuées est calculée au réel de ce que l'enfant a fait.

L'accueil régulier

Un contrat d'accueil est établi entre les familles et la structure. Les jours et horaires de présence sont inscrits dans ce contrat qui ne peut être modifié en cours d'année, sauf raison particulière avec justificatif et soumis à validation de la direction du centre socio-culturel de Brignoud.

Le paiement des factures est mensualisé, ce qui permet aux familles de payer toujours la même somme.

L'accueil occasionnel

Un contrat est établi aussi entre les familles et le multi-accueil, mais les jours et horaires peuvent être différents d'une semaine à l'autre. Cet accueil est beaucoup moins utilisé au sein

de notre structure. En effet, les places d'accueil étant limitées, les familles ne peuvent pas avoir la certitude d'avoir des heures d'accueil pour leur enfant. Les accueils réguliers étant très nombreux, et réservant beaucoup d'heures, c'est seulement lors d'absences que des heures d'accueil occasionnelles se libèrent.

C. LES DISPOSITIONS PARTICULIERES D'ACCUEIL D'UN ENFANT PRESENTANT UN HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE

L'enfant porteur d'un handicap ou atteint d'une maladie chronique est soumis aux mêmes nécessités que tout autre enfant avec des désirs et des besoins physiques, physiologiques et affectifs.

La structure doit permettre de s'ouvrir à la différence. Pour accueillir un enfant présentant une maladie chronique, un handicap moteur ou cérébral, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera établi. Le PAI se rédige en concertation avec la famille, les équipes médicales de la famille, le médecin de la structure et la direction. Il est ensuite transmis au reste de l'équipe et peut si nécessaire être détaillé et expliqué à l'équipe par le médecin de la structure (en cas de pathologie lourde ou de gestes d'intervention particuliers à connaitre). Cependant, avant l'accueil un peu particulier de ces enfants, il est utile d'évaluer leurs besoins et les conditions matérielles de leur accueil car il peut arriver que des subventions pour plus de personnel, du matériel supplémentaire ou un d'aménagement des locaux soit nécessaire.

Un PAI est établi pour une durée pouvant aller de quelques jours à plusieurs mois. Toutefois, il est important qu'il soit remis à jour régulièrement et qu'il suive l'évolution de l'enfant. L'équipe doit donc se tenir informée des conditions du PAI.

Comme pour toute autre situation, les professionnelles auront à accueillir l'enfant et ses parents de manière attentive, les transmissions seront d'autant plus importantes. Les activités d'éveil seront adaptées afin de s'adapter aux enfants et de le valoriser plutôt que de le mettre en difficultés ou en situation d'échec.

Un réseau de professionnels peut être mis en place autour d'un enfant pour son suivi (psychomotricien, kinésithérapeute…). Une liaison avec le CMP (Centre Médico Psychologique) et les services de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) pourra permettre de coordonner les actions qui seront mises en place.

Pour la tarification, la présence d'un enfant en situation de handicap dans la famille (bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé, AEEH) permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur même si ce n'est pas lui qui est accueilli dans la structure.

D. LA PLACE DES FAMILLES

a) Les actions ponctuelles

La soirée d'accueil (Septembre)

En début d'année scolaire, au cours de mois de septembre, un pot d'accueil est proposé aux familles, qu'elles soient nouvelles ou bien déjà présente l'année précédente.

En semaine, après le travail les parents sont invités au sein de la structure. Les locaux leur sont présentés si cela n'avait pas été fait, ainsi que les membres de l'équipe professionnelle. Le fonctionnement de la structure est brièvement présenté, et l'échange est la priorité. Les parents peuvent poser toutes les questions qu'ils souhaitent et très souvent, ils partagent les mêmes interrogations.

Un apéritif est ensuite partagé.

La fête de Noël (Décembre)

Un vendredi après-midi de décembre, le multi-accueil propose un spectacle et goûter pour fêter la fin de l'année et Noël. A cette occasion, la structure n'accueille pas d'enfants l'après-midi. Tout le personnel de la structure est réuni dans la grande salle du centre socio-culturel pour accueillir les enfants et leur famille.

Chaque année un spectacle différent est proposé pour des enfants de moins de 3 ans. Le spectacle débute après les siestes des enfants pour une durée d'environ 30 minutes afin que l'attention des enfants ne faiblisse pas.

Suite au spectacle, un goûter est proposé pour les petits mais aussi pour les grands ! Dans ce contexte moins formel et de convivialité, l'échange et la discussion entre professionnels et parents est privilégié. Ce rendez-vous est également l'occasion de permettre aux familles d'échanger entre elles. Certains parents peuvent ainsi rencontrer les autres enfants dont peut parler le leur, ainsi que sa famille.

La fête du multi-accueil (Juillet)

En fin d'année scolaire, afin de clôturer l'année mais aussi l'accueil à la crèche, nous organisons la fête du multi-accueil. En fin d'après-midi, les parents sont conviés à un goûter avec leurs enfants dans l'enceinte de la cour. Des activités sont proposées pour les enfants dans un esprit de kermesse : pêche aux canards, maquillage, jeux d'eau, jeux de ballons…

Tous les parents sont invités à y participer et à échanger avec les professionnelles. Cela est l'occasion d'observer son enfant dans un environnement où il évolue habituellement sans ses parents.

b) Les actions récurrentes dans l'année

Les pauses café

Au sein de notre structure, les pauses café existent depuis plusieurs années lorsque le fonctionnement était en halte-garderie. Ces rendez-vous avaient lieux tous les mois en alternance le lundi ou le vendredi matin entre 10h30 et 11h15 sur inscription. Une ou deux professionnelles, se détachaient du groupe d'enfants pour animer ces temps de paroles. Or le nouveau fonctionnement multi-accueil ne permet plus de fixer les dates de cette manière.

L'équipe professionnelle souhaite toutefois conserver les pauses café car elles permettent un dialogue très important avec les parents. Nous réfléchissons donc à une autre organisation. Nous allons essayer de proposer des pauses cafés improvisées et à destinations des parents qui déposent leur enfant le matin avec une régularité d'environ une fois tous les deux mois pour commencer. Pour inciter les parents à rester il leur sera proposé d'entrer et de s'installer autour d'un café, d'un thé ou d'un jus accompagnés de gâteaux, ou viennoiseries.

Les objectifs de ces temps de discussion avec les parents, est de les inciter à parler de leurs préoccupations, difficultés ou questionnements afin de les soutenir dans leur parentalité. Beaucoup de familles font face à des situations qu'elles n'osent pas partager et se retrouver dans un contexte convivial avec d'autres parents qui parfois vivent les mêmes choses peut les aider à s'exprimer. Les professionnelles qui animent ces pauses café, changent de position, elles se rendent plus accessibles afin de gommer progressivement le rapport professionnelle/parent qui pourrait freiner leur parole.

La participation à des activités

Afin de pouvoir ouvrir le multi-accueil aux parents, l'équipe souhaite mettre en place des activités ouvertes. Une fois par mois, les parents pourront s'inscrire à une activité. Les professionnelles prépareront une activité dirigée à destination des enfants et les parents pourront venir y participer.

Ce moment sera propice à partager notre expertise dans l'accompagnement des enfants lors d'une activité. Certains parents n'imaginent pas organiser des activités manuelles à leur enfant chez eux en pensant ne pas savoir faire. D'autres accompagnent leurs enfants de manière différente à la nôtre et assister à une activité proposée par quelqu'un d'autre pourra être sujet à discussion.

Ces activités ouvertes aux parents auront lieu une fois par mois et ceux qui souhaiteront y participer seront invités à s'inscrire au bureau.

Les ateliers cuisine

Une de nos collègues aime particulièrement la cuisine. Elle propose plusieurs fois dans l'année des ateliers cuisine qui sont ouverts aux parents. Ces ateliers entrent également dans le

projet d'établissement du centre socio-culturel, et donc ouverts également à des personnes extérieures au multi-accueil.

Ces ateliers sont des moments conviviaux par excellence. Si notre collègue qui anime ces temps propose directement des recettes qu'elle imagine à l'avance (pour prévoir les courses notamment), les personnes qui cuisinent avec elle peuvent partager leurs idées, leurs façons de faire et éventuellement créer ensemble une nouvelle recette

L'objectif de ces temps, est le partage, la création de lien et la mutualisation des compétences. La cuisine reste un support qui permet aux personnes de l'atelier de partager leurs connaissances de la cuisine tout d'abord, pour ensuite les amener à parler d'elles et pourquoi pas à se connaitre en dehors.

E. LES MODALITES DE RELATION AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

a) Relation avec le centre socio-culturel

Le multi-accueil dépend du centre socio-culturel. Notre supérieur hiérarchique est donc la directrice du centre. Toutes les décisions importantes sont prises en accord avec la direction et avec les élus qui dirigent le S.I.C.SO.C.

Nous avons la chance de pouvoir profiter des installations et des autres services du centre socio-culturel. De ce fait, nous amenons de petits groupes participer aux temps d'animation de la ludothèque, de la bibliothèque. Quelque fois ce sont les professionnels des autres services qui interviennent dans la structure.

Le relais d'assistantes maternelles du centre socio-culturel propose pendant les vacances scolaires des ateliers de motricité au dans le DOJO. Les professionnelles du multi-accueil sont associées à ce projet et participent en aidant l'installation et en y conduisant un groupe d'enfants.

Nous pouvons également profiter des locaux du centre. Le DOJO par exemple où nous nous rendions une fois par semaine avec un groupe d'enfants. Actuellement le bâtiment entre dans une phase de travaux et sera inaccessible quelque temps. Nous profitons aussi de la grande salle pour y faire le spectacle de Noël par exemple.

Nous faisons partie intégrante du projet d'établissement du centre socio-culturel, et nous participons donc à des projets en commun avec le centre. L'atelier cuisine est un exemple des actions en lien avec les usagers du centre socio-culturel. Les pauses café ont aussi un intérêt pour les conférences proposées dans le cadre du projet famille du centre.

b) Les relations avec la CAF

Notre structure est conventionnée et subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales.

La P.S.U (Prestation de Service Unique) de la CAF vient en complément des participations familiales et permet de diminuer celles-ci. Elle concerne les enfants jusqu'à leur 6ème anniversaire quelle que soit la situation des parents au regard de l'activité professionnelle.

Pour les familles allocataires, les participations sont calculées à l'heure et à partir des ressources déclarées pour les prestations familiales. Le document « base de ressources » est obligatoire pour l'ouverture du contrat des enfants. Pour les familles non allocataires, les participations sont calculées à l'heure à partir de l'avis d'imposition.

Le tarif appliqué à l'accueil des enfants est fixé par un barème national et renouvelée selon la tarification horaire tous les ans au 1er janvier d'après les indications de la CAF. Ce barème prend en compte le nombre d'enfants d'une famille, et il est soumis à un plancher et un plafond fixé annuellement par la CNAF.

c) Les relations avec la PMI

Les professionnelles de la structure sont en lien réguliers avec la puéricultrice de secteur du service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Cette puéricultrice est amenée à suivre certaines familles sur le secteur de Froges et Villard-Bonnot. Elle peut nous adresser des enfants et des familles qui auraient particulièrement besoin d'un suivi par des professionnels de la petite enfance et que nous essayons dans la mesure du possible d'accueillir.

Régulièrement la puéricultrice, vient dans nos locaux pour faire le point sur les enfants qui pourraient relever de suivis dans d'autres services. Nous nous concertons alors sur ce que nous observons au quotidien de l'enfant et de sa famille. Dans d'autres cas, c'est nous qui alertons la puéricultrice pour venir apporter un soutien à une famille.

Nous essayons d'accompagner le plus possible tout en respectant les limites de notre position professionnelles les enfants et leurs parents. Quelques fois, nous devons les soutenir dans des situations de vie qui peuvent être compliquées à vivre et à intégrer psychologiquement.

d) Les relations avec les écoles maternelles

Sur le secteur dont nous dépendons, il existe plusieurs établissements scolaires. En fin d'année à la crèche, nous essayons d'entrer en contact avec ces écoles afin de faire le point sur des enfants qui pourraient rencontrer des difficultés en milieu scolaire.

L'objectif de ces appels n'est jamais de stigmatiser un enfant ou une situation mais plutôt que l'école puisse l'anticiper pour l'accompagner du mieux possible dans cette nouvelle étape de la vie. Il peut aussi être intéressant de ne pas mettre ensemble dans une même classe des enfants qui auraient des problèmes de cohabitation.

Chaque école organise des demi-journées de visite des écoles pour dédramatiser l'entrée en maternelle et afin que les enfants puissent visualiser ce qui les attend à la rentrée.

e) Les relations avec les écoles de formation et les stagiaires

Chaque année, nous accueillons plusieurs stagiaires au sein de notre structure. Les conventions de stages sont remplies en accord avec leur école. Accueillir un stagiaire est un travail à part entière et toute l'équipe doit être partie prenante.

Pour chaque stagiaire accueilli, une charte d'accueil est signée par les deux parties : le stagiaire et le responsable de la structure. Une professionnelle de l'équipe se positionne en référente du stagiaire et sera son interlocuteur privilégié. En début de stage il particulièrement important qu'une période d'observation soit prise. Pour pouvoir comprendre le travail quotidien du personnel ce temps est nécessaire et permettra à l'élève de poser des questions sur le fonctionnement, les professions, ou toute autre information nécessaire à son diplôme.

Par respect pour les enfants et notre structure n'étant pas assez grande, nous ne recevons pas plusieurs stagiaires en même temps ou alors sur un temps très court. Les stagiaires doivent respecter le règlement intérieur du multi-accueil et sont soumis aux mêmes règles de secret et discrétion professionnelle. Selon la formation suivie, les stages peuvent demander beaucoup d'initiatives et de travail personnel, les stagiaires ne sont donc pas présents pour combler un manque de personnel. Par ailleurs ils sont tout de même incités à participer à la plupart des actes de la vie des enfants.

Régulièrement au cours du stage des moments de bilan sont proposés par le référent et/ou le responsable afin que le stagiaire soit toujours dans une bonne démarche d'apprentissage. A la fin de cette période, une visite de stage par des professeurs est organisée pour faire le bilan du stage en présence de son référent et du responsable.

V. CONCLUSION

Ce projet d'établissement correspond à un travail d'équipe pour la réflexion des pratiques professionnelles au sein du multi-accueil. Il retranscrit le travail que tous les professionnels de la structure effectuent au quotidien. Il pose les bases de notre pratique afin que tout le personnel travaille en cohérence et dans le but de garantir le bien-être et le développement de l'enfant dans les meilleures conditions.

Il doit être sans cesse questionné par les membres de l'équipe afin de l'adapter aux besoins des enfants. Il doit rester un guide, un fil conducteur pour les années à venir et pour les professionnels qui pourraient éventuellement rejoindre notre équipe.

Il sera accessible à tous les parents qui souhaiteront le consulter et nous nous rendrons disponibles pour en discuter si nécessaire.